

Bilan ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2026 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2025 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 180	646	534	770	- 236
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 524	2 760	4 764	4 068	696
Autres immobilisations corporelles	5 000	3 907	1 093	2 759	- 1 666
Immob. corpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participation					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	13 704	7 314	6 390	7 597	- 1 207
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements	1 879		1 879	1 664	215
En cours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	1 774		1 774	1 708	66
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 198		2 198	6 066	- 3 868
. Autres	123		123	53	70
Charges constatées d'avance					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
. Actions propres					
. Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	42 889		42 889	29 899	12 990
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	48 864		48 864	39 390	9 474

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2026 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2025 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation actif (VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I +II +III +IV +V +VI +VII)	62 568	7 314	55 254	46 987	8 267

Bilan ANC2022-06 (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2026 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2025 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé : 2 500)	2 500	2 500	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale	250	250	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	19 636	6 438	13 198
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	12 235	13 198	- 963
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	34 621	22 386	12 235
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 323	14 332	- 4 009
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 109	4 295	- 1 186
Dettes fiscales et sociales	2 921	1 497	1 424
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 279	4 477	- 198
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES (III)	20 633	24 601	- 3 968
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	55 254	46 987	8 267

**CHAUFFAGE/CLIMATISATION/CREUSOT
71 "3C 71"**

**Société par actions simplifiée
au capital de 2500 euros
Siège social : 104 rue du Morvan
71210 TORCY
952222693 RCS TORCY**

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 06/07/2026

Le Président, MADANI BENYAHIA Miloud, demeurant 104 rue du Morvan 71210 TORCY,

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/03/2026 ;
- Décisions à prendre pour la consultation de l'associé unique sur les comptes dudit exercice ;

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31/03/2026, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2026 font apparaître un bénéfice de 12 234,85 euros.

Le Président constate que les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice clos le 31/03/2026 et les arrête définitivement, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 75 356,88 euros et un bénéfice de 12 234,85 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président examine ensuite l'affectation du résultat et décide de proposer à l'associé unique d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 12 234,85 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 12 234,85 euros.

Affectation

Dotation aux réserves :

- Dotation aux autres réserves, soit 12 234,85 euros

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé ou au cours d'exercices antérieurs.

CONSULTATION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le Président décide de consulter l'associé unique, conformément et dans les conditions prévues par les statuts de la société, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2026 et quitus au Président ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions ;

RESOLUTIONS

Le Président arrête ensuite le texte des décisions qui seront proposées au vote de l'associé unique.

COMMUNICATION A L'ASSOCIE UNIQUE

Le Président prendra toutes mesures utiles en vue de permettre à l'associé unique d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à cette consultation dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président
MADANI BENYAHIA Miloud

